

Décision n°2023/41

- Vu** le code de l'éducation, et notamment ses articles R822-9 et suivants ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 28 juin 2017 nommant Monsieur Christian CHAZAL, directeur général du Crous de Lyon à compter du 15 octobre 2017 et son arrêté de renouvellement en date du 23 juillet 2021 ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 30 septembre 2013 portant nomination de Madame Béatrice BOYER, APAE au Crous de Lyon ;
- Vu** l'arrêté rectoral du 15 mars 2023 portant nomination de Monsieur Denis DUMAS Attaché d'Administration au Crous de Lyon ;
- Vu** l'arrêté rectoral du 09 février 2023 portant nomination de Monsieur Loic BERROYER, AAE au Crous de Lyon ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 2 août 2017 portant nomination de Monsieur Stéphane BASTIEN, APAE au Crous de Lyon ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 28 août 1997 portant nomination de Monsieur Jean-Marc FOQUET, AAE au Crous de Lyon ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 16 novembre 2020 portant nomination de Madame Valéry SLIWINSKI, APAE au Crous de Lyon ;
- Vu** l'arrêté rectoral du 22 août 2016 portant nomination de Madame Francisca CAPARROS, SAENES Classe normale au Crous de Lyon ;

DECIDE

1. Délégation de signature est donnée à

Madame Béatrice BOYER

Directrice des résidences universitaires du secteur Lyon Centre 5ème - Duchère
(Résidences André Allix, Les Arches d'Agrippa, Fort Saint-Irénée, Jean Meygret, Jacques Perrin-Fayolle, Philomène Magnin, La Duchère)

Monsieur Denis DUMAS

Directeur des résidences universitaires du secteur Lyon Centre 8ème – Saint Priest
(Résidences Claudie Haigneré, Barré Sinoussi Aimé Césaire, Croix du Sud, Paradin, Saint-Exupéry)

Monsieur Loic BERROYER

Directeur des résidences universitaires de la Loire
(Résidences des Arts, Chavanelle, Métare, Tréfilerie, Roanne)

Monsieur Stéphane BASTIEN

Directeur des résidences universitaires du secteur Lyon Gerland
(Résidences Delessert, Les Girondins, Voltaire, Confluence, Georges Rinck, Patay)

Monsieur Jean-Marc FOQUET
Directeur des résidences universitaires du secteur Doua-Villeurbanne
(Résidences Jussieu, Jussieu studios, Bugeaud, Archimède, Les Antonins, Einstein, Althéa, Puvis de Chavannes, Madeleine Monod, Le Tonkin et Bourg-en-Bresse)

Madame Valéry SLIWINSKI
Directrice des résidences universitaires du secteur Lyon Centre
(Résidences Madeleine, Garibaldi et les Quais)

Madame Francisca CAPARROS
Directrice des résidences universitaires du secteur Lyon Centre 3^{ème}
(Résidences Cavalier, Paul Bert et Joseph Cartellier, Blandan et Lirondelle)

pour **prendre les décisions de caducité et d'abrogation des décisions d'admission** dans les cas listés à l'article 7.2 de la décision d'admission pour l'année universitaire 2023-2024.

2. La présente délégation de signature est valable à compter du **11 septembre 2023**.
3. La présente décision sera publiée sur le site internet du Crous de Lyon.

Fait à Lyon, le 11 septembre 2023

Le directeur général du Crous


Christian CHAZAL